

N° CLIENT : 2111137

19/12/2023 17:55

N° BC : 5319942

N° BL : 780243

ADRESSE DE LIVRAISON

SILVEO
234 route de Crouzaval
46240 COEUR DE CAUSSE FR
06 76 09 98 98
info@silveo.fr

COMMENTAIRES

ADRESSE DE FACTURATION

SILVEO
234 route de Crouzaval
46240 COEUR DE CAUSSE FR
06 76 09 98 98

CYBERTEK PRO ouvert du lundi au jeudi de 9H30 à 13H et de 14h à 18h, le vendredi de 9H30 à 13H et de 14h à 15h30
Tél : 05.56.11.88.99 - Mail : commercial@cybertek-pro.fr

CODE	DÉSIGNATION	PRIX UNI.	QTÉ.	TOTAL TTC
04002839	PC portable Gigabyte G5 15.6" FHD 144Hz/i5-12500H/3050/8Go/512Go/W11 Dont eco-tax: 0,504 € Réf. 4719331851453	799,00 €	1	799,00 €
06202908	Ecran PC Iiyama PROLITE XU2794HSU-B1 27" FHD/75Hz/4ms/VA/HDMI/DP Réf. 0000006202908	139,90 €	1	139,90 €
13029	Tapis de souris T'nB ERGO-DESIGN Gel System Réf. 3303170029497	9,98 €	1	9,98 €
07500099	Siège PC Gamer Nitro Concepts X1000 Stealth Black - Noir/Tissu/3D Réf. 4251442503123	262,99 €	1	262,99 €
03003241	Connectique PC MCL Samar Câble USB Type C vers Type A USB 3.0 - 2m Tressé Réf. 3700224767440	14,99 €	1	14,99 €
219976	Papier imprimante Ramette 500 f. A4	7,99 €	2	15,98 €
10200122	Disque SSD externe Samsung T7 USB 3.2 2 To Gris # Dont eco-tax: 0,096 € Réf. 8806090312380	119,99 €	1	119,99 €
09700007	Transport CYBERTEK PRO Franco Transport - Professionnels	1,20 €	1	1,20 €

DONT ECO-TAXE TTC:	DONT SORECOP TTC:	TOTAL HT	TVA 20%	TOTAL TTC
0,60 €	0,00 €	1 136,69 €	227,34 €	1 364,03 €

MODE DE REGLEMENT

Virement	1 364,03 €
----------	------------

Délai de livraison : au plus tard 30 jours à partir de la commande - Date d'échéance : date de facture ou date de facture + 30J ou 60J
Intérêts de retard : taux 1.5% par mois - Indemnité légale de frais de recouvrement : 40€ - Escompte pour paiement anticipé : néant.
Les conditions générales de vente de Cybertek pro sont applicables. Elles sont régulièrement actualisées et tenues à jour sur le site : www.cybertek-pro.fr
SARL GROUPE CYBERTEK. Au capital de 4 471 800 €. Siège Social : 130 rue Achard - Bat U - 33300 BORDEAUX 408 772 960 RCS Bordeaux (APE : 4741Z) - N° TVA : FR 78 408 772 960

CONDITIONS GENERALES DE VENTE CYBERTEK PRO

Article 1 Supr matie

Les pr sentes conditions g n rales de vente s’appliquent de plein droit aux relations commerciales que CYBERTEK PRO, entit  commerciale du GROUPE CYBERTEK, SARL au capital de 4 471 800  , si ge social : 130, rue Achard, B t. U, 33300 BORDEAUX - SIRET : 408 772 960 00022 - APE : 4741Z - N  intracommunautaire : FR78 408 772 960 00022, entretient avec ses clients. Toute d rogation   ces conditions r sulte d’un accord contractuel ou de conditions particuli res de vente pour certains produits. Toute commande emporte de plein droit l’adh sion sans r serve de l’acheteur aux pr sentes conditions et sa renonciation   toutes stipulations qui pourraient  tre reproduites sur ses propres commandes ou sa propre correspondance sauf d rogation  crite de CYBERTEK PRO. Le fait pour CYBERTEK PRO de ne pas se pr valoir   un moment donn  d’une quelconque de ces dispositions n’entra ne pas renonciation de CYBERTEK PRO   ladite disposition que CYBERTEK PRO reste libre de mettre en  uvre   tout moment.

Article 2 Commandes

Les commandes pass es par t l phone, mail, fax ou via le site internet de CYBERTEK PRO engagent le client d s r ception. La r ception des marchandises vaut notification de commande. CYBERTEK PRO agissant en tant que distributeur, il appartient au client de d finir lui-m me ses besoins et de v rifier les compatibilit s des produits command s. Le client est donc seul responsable des choix de mat riels et de logiciels y r pondant. Les clients peuvent commander par l’interm diaire du site internet de CYBERTEK PRO qui est mis   leur disposition ; ce service est gratuit. Les identifiants, codes d’acc s sont strictement confidentiels et ne doivent en aucun cas  tre remis   des tiers. Le client est seul responsable de la gestion de ces acc s et en cas d’usurpation d’acc s, CYBERTEK PRO d cline toute responsabilit . En cas d’erreur dans la transcription (affichage) des prix sur le site de CYBERTEK PRO, la vente sera r put e nulle et non avenue. Le client recevra un rectificatif de commande (avant ou apr s la livraison des marchandises, afin de r gulariser l’erreur d’affichage du prix). Le client devra valider le rectificatif aupr s de CYBERTEK PRO   r ception de celui-ci. CYBERTEK PRO se r serve le droit,   compter de la r ception de la commande sous quelque forme qu’elle soit, de l’accepter, d’ mettre des r serves ou la rejeter. L’indisponibilit  d’un produit, d  soit   une rupture de stock, soit   sa suppression de notre catalogue, soit   l’arr t du produit par le fabricant, ne pourra entra ner aucune annulation de la commande globale et ne donnera droit   aucune indemnit  de la part de CYBERTEK PRO. Seuls les produits disponibles seront livr s et factur s. CYBERTEK PRO ne g rant pas les reliquats, les produits non disponibles seront consid r s comme d finitivement supprim s de la commande, charge au client de donner ordre   CYBERTEK PRO de le remplacer, ou pas, par un autre mat riel de son choix et de modifier en cons quence la commande initiale. D’autre part, dans le cas o  le client passe com- mande sur des pi ces non disponibles, le prix de ces derni res est susceptible d’ tre modifi  en fonction des nouveaux arrivages et du prix du march  actualis .

Article 3 PRIX 3.1 Prix des pi ces et produits

Les prix indiqu s sont  tablis sur la base des conditions  conomiques en vigueur, ils sont donc susceptibles de varier en fonction de l’ volution de ces param tres (droits, taxes, taux de change, etc.). Les prix appliqu s pour la commande seront ceux en vigueur au moment de la r ception de la commande chez CYBERTEK PRO. Ils s’entendent hors taxes et d part entrep t. Tous les autres frais ou taxes (transport, tva, DEEE, taxe Sorecop, taxes diverses, etc.) seront factur s en sus.

3.2 Conditions de paiement

Les produits sont vendus dans la mesure de leur disponibilit  en stock au moment de la commande, aux prix en vigueur tels qu’indiqu s au bar me de prix de CYBERTEK PRO au jour de la commande. Sauf stipulation contraire, les prix sur nos catalogues, prospectus et tarifs peuvent  tre modifi s sans pr avis dans le cadre de l’ volution des diff rentes r glementations. Sauf mention particuli re, les prix figurant sur nos accus s de r ception de commandes sont fermes et non r visables. Toute erreur de facturation devra  tre signal e par lettre recommand e avec accus  de r ception dans les huit jours de la date de la facture. Par convention expresse, seule fait foi la facture num rot e et  dit e par CYBERTEK PRO quels que soient les documents qui auraient pu  tre remis pr alablement. Apr s ouverture de compte, toute commande est payable comptant (par carte bancaire, virement ou esp ces). Apr s accord de notre assurance-cr dit, les clients en compte pourront b n ficier d’un d lai de paiement de 30 jours   compter de la date de facturation, en utilisant le mode de r glement par traite non accept e.

Les clients couverts par notre assurance-cr dit qui souhaitent payer comptant, peuvent le faire par carte bancaire, virement, ch que ou esp ces. En revanche, ceux qui ne b n ficient pas d’encours de la part de notre assurance-cr dit, doivent imp rativement r gler comptant par carte bancaire, virement ou esp ces. Le montant minimum de facturation   notre soci t  d’affacturage est de 800   HT. Tout d passement d’encours sera r gl  comptant soit par carte bancaire directe, soit par virement compens  Banque de France. Tout virement demande une confirmation par mail et sign e par la banque  mettrice. Une lib ration anticip e est possible sur pr sentation d’un relev  de compte prouvant le d bit des sommes dues   notre soci t  d’affacturage. La dur e de validit  d’un avoir  mis par CYBERTEK PRO est de 6 mois   compter de sa date de cr ation. Pour pouvoir utiliser un avoir de CYBERTEK PRO, l’original de cet avoir devra  tre pr sent  en main propre au service commercial de CYBERTEK PRO afin que ce dernier puisse le prendre en compte et l’affecter en tant que mode de r glement.

3.3 Fonction du retard et d faut de paiement

Tout d passement des d lais de r glement entra nera la suppression de l’encours. A d faut de paiement   l’une quelconque des  ch ances, les autres  ch ances deviendront imm diatement exigibles, m me si elles ont donn  lieu   des traites. De plus,   titre de clause p nale et en application des dispositions l gales, l’acheteur sera de plein droit redevable d’une p nalit  pour retard de paiement, calcul e par application   l’int gralit  des sommes restant dues d’un taux d’int r t  gal   une fois et demie le taux d’int r t l gal. La r gularisation d’un ch que revenu impay  engendrera automatiquement des frais de p nalit  d’au moins 15 .

En cas d’impay , et huit jours apr s une mise en demeure adress e par simple lettre recommand e   l’acheteur par CYBERTEK PRO, pourra consid rer le pr sent contrat comme r solu de plein droit et exiger la restitution des marchandises sans qu’il y ait lieu de recourir   une action judiciaire. Dans ce cas, les sommes vers es   CYBERTEK PRO lui resteront acquises   titre d’indemnit . Il en sera de m me, sans mise en demeure pr alable, en cas d’insolvabilit  certaine du d biteur, et notamment de mise en r glement judiciaire ou en liquidation de biens. Par convention expresse et sauf report sollicit  par l’acheteur et accord  par CYBERTEK PRO, le d faut de paiement de nos factures   l’ ch ance fix e entra nera en application de la loi n  92-1442 du 31 d cembre 1992, l’exigibilit  de p nalit s de retard dont le taux sera  gal   une fois et demie le taux d’int r t l gal en vigueur le jour de la livraison. Dans le cas o  le vendeur serait contraint de r clamer le paiement de ces factures, m me par simple lettre recommand e, une indemnit  minimale fix e   10% du montant de la cr ance sera due par le client,   compter de la date d’exigibilit  de la facture,   titre de clause p nale irr ductible et forfaitaire.

Article 4 Livraison et transport

Sauf stipulation contraire, la livraison est r put e effectu e dans nos usines ou magasins. Si cette livraison est retard e pour une raison ind pendante de notre volont , elle sera r put e avoir  t  effectu e   la date convenue. Les d lais de livraison ne sont don- n s qu’  titre indicatif en fonction des disponibilit s et les retards  ventuels ne donnent pas droit   l’acheteur d’annuler sa com- mande ou de refuser la marchandise. Nous d clinons toute responsabilit  pour le retard pouvant survenir ; les transporteurs  tant seuls responsables. Nous n’acceptons aucune demande de p nalit  ou de dommages et int r ts pour retard de livraison   la suite de cas de force majeure (gr ve ou probl me de fournisseurs, etc.) qui peuvent suspendre de plein droit les livraisons ou prolonger d’autant les d lais convenus. Il incombe   l’acheteur, sauf stipulation contraire, d’assurer les frais et les risques

du transport des biens vendus, post rieurement   la livraison. Nos marchandises voyagent aux risques et p rils de l’acheteur quel que soit le mode de transport utilis . Il appartiendra   l’acheteur de v rifier ses livraisons et de faire toutes r serves utiles aupr s du transporteur   r ception de la marchandise et de confirmer les r serves par lettre recommand e avec accus  de r ception adress e au transporteur dans les deux jours de la r ception des produits et d’en informer CYBERTEK PRO dans le m me d lai. Attention, aucune r clamation ne sera entendue si les r serves n’ont pas  t  apport es sur le bon de transport.

Article 5 R serve de propri t  5.1 Principe

Le vendeur conserve la propri t  des biens vendus jusqu’au paiement effectif de l’int gralit  du prix en principal et accessoires. Ne constitue pas paiement au sens de cette clause la remise d’un titre cr ant une obligation de payer (traite ou autre). Le d faut de paiement de l’une quelconque des  ch ances pourra entra ner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert   l’acheteur, d s la livraison, des risques de perte et de d t rioration des biens vendus ainsi que des dommages qu’il pourrait occasionner.

5.2 Autorisation de revendre

L’acheteur est autoris , dans le cadre de l’exploitation normale de son  tablissement   revendre les marchandises livr es. Mais il ne peut ni les donner en gage, ni en transf rer la propri t    titre de garantie. En cas de revente, l’acheteur s’engage   r gler imm diatement au vendeur la partie du prix restant due. L’autorisation de revente est retir e automatiquement en cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

5.3 Autorisation de transformer

L’acheteur est autoris , dans le cadre de l’exploitation normale de son  tablissement   transformer les marchandises livr es. En cas de transformation, l’acheteur s’engage   r gler imm diatement au vendeur la partie du prix restant due. En cas de saisie ou de toute autre intervention d’un tiers, l’acheteur est tenu d’en aviser imm diatement le vendeur ; l’autorisation de transformation est retir e automatiquement en cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

Article 6 Garantie

Notre mat riel est garanti un an pi ces retour atelier sauf indication contraire notifi e sur la facture   l’exception des batteries garanties 6 mois. Seuls les produits vendus par CYBERTEK PRO dans la p riode, et v rifi s comme d fectueux, donnent lieu   un  change ou une r paration. En aucun cas cet  change ne pourra prolonger la dur e de la garantie de l’ensemble du mat riel. Le SAV se r serve un d lai de 48 heures maximum pour constater la panne d crite. Le SAV proc dera   un retour fournisseur pour r paration du produit d fectueux. Toute panne non constat e par notre technicien pourra  ventuellement entra ner une facturation de la main d’ uvre suivant un forfait demi-horaire. La garantie est exclue si la mati re ou la conception d fectueuse provient de l’acheteur, si le vice de fonctionnement r sulte d’une intervention sur le bien effectu  sans autorisation, si le fonctionnement d fectueux provient de l’usure normale du bien ou d’une n gligence ou d faut d’entretien de la part de l’acheteur, si le fonctionnement d fectueux r sulte de la force majeure. Les param trages ou configurations de mat riel, les installations de logiciels ou de syst mes d’exploitation ne sont pas pris en charge par la garantie et pourront entra ner une facturation de l’intervention. Tous les  l ments n cessaires (licences et CDs originaux) devront  tre fournis par le client. La garantie ne peut s’appliquer en cas d’utilisation anormale (choc  lectrique, overclocking, ...), de n gligence, de modification non effectu e par nos soins, d’accident et de probl mes caus s par les logiciels. Tout produit doit  tre syst matiquement retourn  complet dans son emballage d’origine accompagn  de sa facture. Tout mat riel retourn  sans son emballage d’origine et ses accessoires sera soumis   la facturation d’un forfait de 25   TTC. Tous les produits couverts par une garantie constructeur d s la premi re ann e (sur site pour les  crans, les ordinateurs portables et les onduleurs ou chez un r parateur agr e pour les imprimantes BROTHER, CANON, EPSON, HP, LEXMARK et SAMSUNG) ne seront pas repris en nos locaux. Nous nous engageons cependant   vous fournir toutes les coordonn es n cessaires   l’application de cette garantie.

Cas particuliers des pannes au d ballage pour les marques de portables (Asus-tek et MSI) et d’imprimantes (Epson, HP, Lexmark et Samsung) : Les produits doivent nous  tre imp rativement retourn s maximum 7 jours apr s la date de facturation accompagn e du num ro de dossier SAV obtenu aupr s du fabriquant. Pour toutes les autres marques ou au-del  des 7 jours, il n’y a pas de panne au d ballage et le SAV se fait en direct par les voies classiques aupr s du fabriquant.

Certains produits n cessitent le renvoi au constructeur par le client final d’une carte de garantie pr sente dans l’emballage desdits produits. La garantie contractuelle propos e par CYBERTEK PRO est sous condition de renvoi de cette carte de garantie au constructeur dans le d lai indiqu  sur celle-ci apr s la r ception du bien.

CYBERTEK PRO ne sera tenue   aucune indemnisation envers l’acheteur pour aucun pr judice direct ou indirect, tels que l’accident aux personnes, dommages et manque   gagner, ainsi que les  ventuelles pertes de donn es sur les supports de masse. Notre garantie ne s’applique pas aux consommables (cartouches, cd-rom vierges, disquettes, souris, clavier, ventilateur, connectique, etc.). Compte tenu des modes de fabrication des  crans LCD, plasma, LED des d fauts de pixels sont souvent in vitables. Ils ne constituent des vices de fabrication que s’ils divergent des sp cifications et tol rances annonc es par le constructeur. CYBERTEK PRO n’est pas le producteur de tous les produits pr sent s, au sens de la loi n 98-389 du 19 mai 1998 relative   la responsabilit  du fait des produits d fectueux. CYBERTEK PRO veillera   appliquer la garantie sur tout produit retourn  dans les meilleurs d lais. Toutefois, lorsque la r paration n cessitera le renvoi du produit au producteur, elle ne pourra  tre tenue pour responsable des  ventuels retards du fait du producteur. Cette garantie ne s’applique pas si le num ro type ou de s rie figurant sur le produit a  t  modifi , effac , supprim  ou rendu illisible. Dans le cas de produits retourn s par notre SAV et mis   disposition dans nos points de vente, ceux-ci seront tenus   la disposition de notre client le aux horaires d’ouverture habituels pendant une dur e de 3 mois   compter de l’avis de mise   disposition. Pass  ce d lai les produits seront la pleine propri t  de CYBERTEK PRO. Les mat riels non associ s   une demande de RMA formul e aupr s de notre SAV en bonne et due forme et valide seront syst matiquement refus s.

Article 7 R clamation et service apr s-vente pour les ventes Internet

Toutes les r clamations relatives   un d faut des marchandises livr es,   une inexactitude dans les quantit s ou   leur r f rence erron e par rapport   l’offre accept e ou   la confirmation de la commande par le vendeur, doivent  tre formul es au vendeur par courrier en recommand  dans un d lai de 48h   r ception des marchandises, sans n gliger si n cessaire et conform ment   l’article 4 les recours contre le transporteur,   d faut de quoi le droit   r clamation de l’acheteur cessera d’ tre acquis. Les  tiquettes coll es sur les pi ces sont indispensables pour la garantie. Les emballages doivent  tre conserv s en parfait  tat. Si tel n’est pas le cas, l’acheteur ne peut b n ficier de son droit   r clamation.

Tout retour de marchandise n cessite l’accord pr alable du vendeur et un num ro de retour, obtenu en appelant le si ge au 05.56.11.88.99 en demandant le service commercial de CYBERTEK PRO ou par mail   l’adresse commercial@cybertek-pro.fr.

L’acheteur dispose apr s l’obtention de l’accord de retour, d’un d lai de 7 jours pour effectuer le retour des marchandises d fectueuses chez le vendeur. L’acheteur fait ensuite parvenir au vendeur l’ l ment ou les  l ments qui lui semblent d fectueux, complets et dans leur emballage d’origine, sauf indication du vendeur. Le retour des marchandises s’effectue aux frais de l’acheteur. Tout retour de mat riel pour incompatibilit  de pi ce(s) est exclu (sauf dans le d lai de r tractation de 7 jours).

Article 8 Attribution de juridiction

Toute contestation sur l’interpr tation ou l’ex cution de l’une quelconque des dispositions des pr sentes sera de la comp tence exclusive des tribunaux de Bordeaux, nonobstant la pluralit   ventuelle de d fendeur ou l’appel en garantie.